



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **ARRETE PREFECTORAL N°**

### **PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE POUR L'ATTRIBUTION DES AIDES A LA CREATION ET DES ALLOCATIONS D'INSTALLATION D'ATELIER**

Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,  
Préfet de la zone de défense et de sécurité sud  
Préfet des Bouches-du-Rhône

- VU le code des relations entre le public et les administrations ;
- VU le décret n°2015-92 du 28 janvier 2015 relatif à l'attribution des aides déconcentrées destinées aux artistes, auteurs d'œuvres graphiques et plastiques,
- VU le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État ;
- VU Le décret du Président de la République du 29 juillet 2020 nommant Monsieur Christophe MIRMAND, préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité sud, préfet des Bouches-du-Rhône ;
- VU l'arrêté du 3 avril 2015 relatif à la procédure d'attribution des aides déconcentrées destinées aux artistes auteurs d'œuvres graphiques et plastiques,

Sur proposition de la directrice régionale des affaires culturelles,

## **ARRETE**

### **ARTICLE 1 :**

Les membres de la commission consultative régionale pour l'attribution des aides à la création et de l'allocation d'installation d'atelier destinées aux artistes,

auteurs d'œuvres graphiques et plastiques au titre des années 2023, 2024 et 2025 sont nommés :

Au titre d'un premier mandat de trois ans :

- Gaëlle VILLEDARY, artiste, représentante du Comité des Artistes Auteurs Plasticiens (CAAP), Marseille (13),
- Victorine GRATALOUP, directrice de Triangle – Astérides, centre d'art contemporain d'intérêt national, Marseille (13)
- Barbara SATRE, directrice de l'ESAAix, Ecole supérieure d'art d'Aix-en-Provence (13),
- Lydie MARCHI, directrice du centre d'art de Châteauevert / Agglomération Provence Verte (83),

Leur mandat est de trois ans renouvelable.

Au titre du renouvellement de leur mandat, pour une durée de trois ans :

- Stéphane IBARS, directeur artistique délégué à la Collection Lambert, Avignon (84)
- Gaïdig LEMARIE, cheffe du service partenariats culturels, musées nationaux des Alpes-Maritimes, Biot (06)
- Delphine PAUL, directrice des études et de la recherche de l'Ecole Nationale Supérieure de la Photographie, Arles (13)
- Hélia PAUKNER, conservatrice générale chargée du secteur art contemporain et street art au MUCEM, Marseille (13),
- Ronald REYES, co-directeur de Dos Mares, Marseille (13).

## **ARTICLE 2**

La direction régionale des affaires culturelles de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur assiste administrativement la commission consultative, assure son secrétariat et établit le procès-verbal des délibérations et des votes.

## **ARTICLE 3 :**

Conformément à l'article 4 du décret 2015-92 susvisé, les frais de déplacement et de séjour générés par la participation aux travaux de la commission consultative chargée de donner un avis sur l'attribution des aides déconcentrées destinées aux artistes, auteurs d'œuvres graphiques et plastiques seront pris en charge par la direction régionale des affaires culturelles de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les membres de la commission et les personnes qui participent aux séances ou qui sont invitées à y assister sont tenus au secret des débats et des délibérations. Ils exercent leurs fonctions à titre gratuit.

#### **ARTICLE 4 :**

L'arrêté portant nomination des membres de la commission consultative des aides individuelle à la création et allocations d'installation d'atelier destinés aux artistes auteurs du 24 décembre 2019 est abrogé.

#### **ARTICLE 5 :**

Le Secrétaire général pour les affaires régionales de la Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Directrice régionale des affaires culturelles de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Marseille, le 10 FEV. 2023

Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,  
Préfet de la zone de défense et de sécurité sud  
Préfet des Bouches-du-Rhône



Christophe MIRMAND